

CLIMATE INVESTMENT FUNDS

FIP/SC.8/4/Rev.1
23 avril 2012

Réunion du Sous-comité du FIP
Washington (États-Unis)
4 mai 2012

Point 5 de l'ordre du jour

PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LE BRESIL

Projet de décision du Sous-comité du FIP

Le Sous-comité du FIP, ayant examiné le *Plan d'investissement pour le Brésil* (document FIP/SC.8/4/Rev.1),

- a) approuve le plan d'investissement en tant que cadre pour l'élaboration future des projets dont il fait état, et prend note du financement demandé, d'un montant total de 70 millions de dollars (37,52 millions sous forme de dons et 32,48 millions sous forme de prêts) ;
- b) réaffirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de novembre 2010, aux termes de laquelle une fourchette de financements doit être approuvée pour chaque pays à des fins de planification de l'amélioration des propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité du FIP pour approbation d'un financement au titre du FIP, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles ;

La fourchette de financements du FIP convenue pour le Brésil est de 50 à 70 millions de dollars. Le Sous-comité reconnaît par ailleurs que, lorsque les projets et propositions de programmes sont soumis pour approbation d'un financement par le FIP, la qualité des activités proposées est un facteur important dans l'approbation du montant du financement ;

- c) approuve un financement total par le FIP de 300 000 dollars, à titre de don pour la préparation des projets suivants, qui seront élaborés dans le cadre du plan d'investissement :
 - i. 100 000 dollars pour le projet *Sustainable Production in Areas Previously Converted to Agricultural Use* (« Production durable dans les zones précédemment converties à un usage agricole ») (BIRD) ;
 - ii. 100 000 dollars pour le projet *Forest Information to Support Public and Private Sectors in Managing Initiatives Focused on Conservation and Valorization of Forest Resources* (« Information forestière à l'appui des secteurs public et privé en vue de la gestion d'initiatives axées sur la préservation et la valorisation des ressources forestières ») (BID) ;
 - iii. 100 000 dollars pour le projet *Implementation of an Early Warning System for Preventing Forest Fires and a System for Monitoring the Vegetation Cover* (« Mise en place d'un système d'alerte rapide pour la prévention des feux de forêt et d'un système de suivi du couvert végétal ») (BIRD) ;
- d) prend note du budget prévisionnel pour la préparation et la supervision des projets mentionnés ci-dessus et approuve une première tranche de financement pour les prestations des BMD en matière de préparation et de supervision, qui sera répartie comme suit :

- i. 265 000 dollars pour le projet *Environmental Regulation of Rural Lands* (« Réglementation environnementale des terres rurales ») (BIRD) ;
 - ii. 265 000 dollars pour le projet *Sustainable Production in Areas Previously Converted to Agricultural Use* (« Production durable dans les zones précédemment converties à un usage agricole ») (BIRD) ;
 - iii. 250 000 dollars pour le projet *Forest Information to Support Public and Private Sectors in Managing Initiatives Focused on Conservation and Valorization of Forest Resources* (« Information forestière à l'appui des secteurs public et privé en vue de la gestion d'initiatives axées sur la préservation et la valorisation des ressources forestières ») (BID) ;
 - iv. 240 000 dollars pour le projet *Implementation of an Early Warning System for Preventing Forest Fires and a System for Monitoring the Vegetation Cover* (« Mise en place d'un système d'alerte rapide pour la prévention des feux de forêt et d'un système de suivi du couvert végétal ») (BIRD).
- e) prie le gouvernement du Brésil et les BMD de prendre en considération dans la préparation des projets toutes les observations écrites qui auront été soumises par les membres du Sous-comité avant le 18 mai 2012.